

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique pour délibérer sur les questions suivantes sous la présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : M. LECARPENTIER, MME MIETTE, MM. MOTELAY, JURADO, Adjoints ; M. EUDIER, MME DESCHAMPS, MM. MOIREAU, LEMARCIS, PANEL, ALLASSAN, MME GRZELCZYK, MM. JOMARD, EMO, Conseillers  
Absente ayant donné pouvoir : Mme LEBORGNE  
A été nommé secrétaire : M. ALLASSAN

## ❑ DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le budget primitif 2008 est modifié comme suit :

Art. 202 prog. 027 PLU + 3 000 €

Art. 2111 prog. 031 acquisitions - 3 000 €

## ❑ BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZAC

Le budget annexe de la ZAC est équilibré à la somme de 1.300 000 € tant en fonctionnement qu'en investissement.

Section de fonctionnement :

- dépenses : chapitre 11.....1 300 000 €

- recettes : chapitre 71.....1 300 000 €

Section d'investissement :

- dépenses : chapitre 33

article 3351.....1 000 000 €

article 3354..... 290 000 €

article 33581..... 10 000 €

- recettes : chapitre 16

article 1641 (emprunts)..... 1 300 000 €

## ❑ PROPOSITION D'HONORARIAT DE MAIRE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter la demande d'honorariat auprès de M. le Sous Préfet en faveur de M. LEGRAND Yves.

## ❑ FIXATION DU TAUX DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Compte tenu de la population de la commune ; les indemnités sont fixées comme suit :

- pour le maire 43 % de l'indice brut 1015

- pour les adjoints 16,5 % de l'indice brut 1015

## ❑ FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

M. le Maire fait savoir au Conseil que la valeur de l'indemnité de gardiennage de l'église, pour un gardien ne résidant pas dans la commune, est de 117.10 € pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal décide d'accorder cette indemnité à M. l'abbé PETIT, curé de la paroisse.

## ❑ AUTORISATION DE SIGNATURES DE DIFFÉRENTS ACTES EN COURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. BOURDIER, Maire à signer les actes en cours pour lesquels M. LEGRAND, ancien maire avait l'accord du précédent conseil municipal:

- Acquisitions de terrains :

M et Mme MONFORT chemin de Buglise, M et Mme FAVIÉ rue Petitonville, et M et Mme RENAUT hameau des hameaux.

- Dissolution de copropriété et ventes de terrains : ancienne propriété ANDRIEU rue de la Randouerie.

- Résiliation de la convention DUVAL/DUFILS (ancienne épicerie).

o **SYRILE : ACCUSÉS DE RÉCEPTION DES COMPTE ADMINISTRATIF 2007 ET BUDGET PRIMITIF 2008**

Le Conseil Municipal reconnaît avoir reçu un exemplaire du compte administratif 2007 et du budget primitif 2008 du SYRILE.

□ **CODAH : ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU BUDGET PRIMITIF 2008**

Le Conseil Municipal reconnaît avoir reçu un exemplaire du budget primitif 2008 de la CODAH

□ **SIERG : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DISTRIBUTION GAZ**

Bien que, pour l'instant il n'y ait pas de réseau de distribution de gaz sur le territoire de la commune, le Conseil décide :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.
- que la redevance due au titre de 2007 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entrée en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

□ **ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

(voir tableau joint page 4)

□ **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

M. le Maire propose de constituer un groupe de travail concernant le plan communal de sauvegarde.

Après en avoir délibéré, le groupe est constitué de :

M. BOURDIER, MME MIETTE, M. MOTELAY, M. PANEL qui pourront s'adjoindre les compétences d'une personne extérieure en cas de besoin.

□ **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

M. le Maire est président d'office de la commission d'appel d'offres. Le conseil Municipal élit en qualité de membres titulaires : M. LECARPENTIER, M. MOTELAY, M. PANEL

Et, en qualité de membres suppléants : M. EUDIER, M. MOIREAU, M. JOMARD

❑ **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal désigne :

Pour la cantine : M. JURADO, Mme DESCHAMPS, titulaires, Mme GRZELCZYK, suppléante.

Pour l'accueil périscolaire : M. JURADO, titulaire, MME DESCHAMPS, suppléante.

**ÉLECTION DES RÉPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ORGANISMES**

❑ **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA CODAH ET AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT**

M. le Maire rappelle que la Commune de FONTENAY est représentée à la CODAH et au syndicat mixte du SCOT par 1 titulaire et 1 suppléant.

M. BOURDIER Claude, titulaire est élu à l'unanimité

M. LECARPENTIER Bernard, suppléant est élu à l'unanimité.

❑ **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT MIXTE DES RIVIÈRES DE LA LÉZARDE ET AFFLUENTS (SYRILE)**

M. le Maire rappelle que la Commune de FONTENAY est représentée au SYRILE par 1 titulaire et 1 suppléant.

M. LECARPENTIER Bernard, titulaire, est élu à l'unanimité

M. MOTELAY Jacques, suppléant, est élu à l'unanimité

❑ **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ (SIERG)**

M. le Maire rappelle que la Commune de FONTENAY est représentée au SIERG par 2 titulaires et 1 suppléant.

M. PANEL Philippe 1<sup>er</sup> titulaire, est élu à l'unanimité

M. JOMARD Philippe 2<sup>ème</sup> titulaire, est élu à l'unanimité

M. MOIREAU Didier suppléant, est élu à l'unanimité.

❑ **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU COMITÉ DE GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE**

M. le Maire rappelle que la commune est représentée par 6 personnes au sein de l'association « *Comité de Gestion de la Salle Polyvalente* » dont Mme MIETTE est actuellement présidente.

MMES MIETTE Marie-Claude, GRZELCZYK Marie-Catherine, MM. MOTELAY Jacques, JURADO Ange, MOIREAU Didier, LEMARCIS Jules se portent candidats.

Ils sont élus à l'unanimité.

❑ **GROUPES DE TRAVAIL CODAH**

La proposition de la composition des groupes est adressée à la CODAH. Elle sera validée lors du prochain conseil municipal.

❑ **CANDIDATURE DES DÉLÉGUÉS AU SMBV POINTE DE CAUX**

M. le Maire rappelle que la Commune de FONTENAY est adhérente de la CODAH. A ce titre, elle peut proposer une candidature pour représenter la CODAH au sein du SMBV. La candidature de M. LECARPENTIER Bernard, en tant que titulaire, est retenue à l'unanimité ; celle de M. EUDIER Pascal, en tant que suppléant, est retenue à l'unanimité.

❑ **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIVOM**

M. le Maire rappelle que la Commune de FONTENAY est représentée au SIVOM de la Région de MONTIVILLIERS par 2 titulaires et 1 suppléant.

M. LECARPENTIER Bernard, est élu 1<sup>er</sup> titulaire à l'unanimité

M. MOTELAY Jacques, est élu 2<sup>ème</sup> titulaire à l'unanimité

M. JOMARD Philippe, est élu suppléant à l'unanimité.

❑ **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU C.C.A.S.**

M. le Maire signale qu'il est président d'office du C.C.A.S. et qu'il y a lieu d'élire 4 autres personnes du Conseil Municipal.

Mmes MIETTE, DESCHAMPS, MM. JURADO et LEMARCIS se portent candidats. Ils sont élus à l'unanimité.

❑ **ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE (ADAS)**

Mme MIETTE a exercé cette fonction pendant le précédent mandat et se propose de continuer son action. Elle est élue à l'unanimité.

❑ **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

M. le Maire fait savoir au Conseil qu'il y a lieu de désigner un représentant qui participera aux réunions du Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Le Conseil Municipal, désigne M. JURADO.

❑ **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

M. le Maire fait savoir au Conseil qu'il y a lieu de désigner un représentant qui participera aux réunions du Relais d'Assistants Maternelles

Le Conseil Municipal, désigne M. JURADO.

❑ **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS POUR LE CONSEIL D'ÉCOLE**

M. le Maire fait savoir qu'il y a lieu de désigner des personnes pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'École.

MM. BOURDIER, JURADO sont titulaires et Mme DESCHAMPS suppléante.

❑ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Il est signalé un problème d'éclairage public sur la RD 111.
- Il y aura sans doute une ouverture de classe à la rentrée de septembre 2008.
- La commune sera inscrite aux Villages Fleuris
- Un courrier a été adressé au responsable de la distribution du courrier de La Poste pour qu'une boîte aux lettres soit mise en remplacement de celle supprimée devant l'ancienne épicerie.